

# APPELS DE FONDS ET DE CHARGES : ENVOI, RÈGLES, CALCUL ET PAIEMENT

mer 26/09/2018 - 09:00

**Source Baticopro.com**

Un immeuble divisé en lot de copropriété n'appartient pas à une seule et même personne mais à plusieurs copropriétaires distincts qui doivent tous, sans exception, s'acquitter des charges relatives au bâtiment. C'est le syndic de copropriété qui s'occupe des appels de fonds et de charges auprès des copropriétaires.

## Fonctionnement d'une copropriété

Pour le bon fonctionnement de l'immeuble au quotidien, mais aussi pour son entretien au fil des années, des **apports financiers** sont indispensables. C'est le rôle des copropriétaires de les payer, sous la forme de **charges**. Le montant de ces contributions doit correspondre à la somme nécessaire au syndic de copropriété pour répondre aux dépenses de l'immeuble et pouvoir ainsi en assurer la gestion financière.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

